



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5808</b>	De <b>Mme Nicole Dubré-Chirat</b> ( Renaissance - Maine-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Sensibilisation des scolaires aux méningites	<b>Analyse</b> > Sensibilisation des scolaires aux méningites.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/12/2023</b> page : <b>11490</b> Date de changement d'attribution : <b>21/07/2023</b> Date de renouvellement : <b>12/12/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Nicole Dubré-Chirat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'initiative de sensibilisation et d'information portée par l'association Audrey - Méningite France. En France, les infections invasives à méningocoques (IIM) touchent près de 600 personnes par an, avec 10 % de décès et près de 30 % de séquelles graves. Pour lutter contre ces infections, en 2018, la vaccination des nourrissons est devenue obligatoire. Toutefois, il est nécessaire, en complément de cette campagne de vaccination, de sensibiliser et d'informer les jeunes ainsi que les médecins et les infirmières scolaires en charge des actions de prévention, tant sur les symptômes des IIM que sur les vaccins disponibles. Depuis plusieurs années, cette association travaille pour élaborer une brochure d'information accessible aux familles et au public scolaire, de la maternelle au lycée. Dans une réponse à une question écrite du Sénat, en date du 13 octobre 2022, M. le ministre déclarait qu'une « mise à disposition de documents spécifiques en direction des professionnels de santé de l'éducation nationale peut tout à fait être envisagée après validation de son contenu et de sa pertinence ». Cette brochure sur la prévention des maladies bactériennes a été validée par Santé publique France et l'association Audrey - Méningite France assure aujourd'hui avoir la capacité d'en imprimer 100 000 exemplaires pour l'éducation nationale. Ainsi, elle l'interroge sur les suites qu'il souhaite donner à l'initiative d'information portée par l'association Audrey méningite France.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse inscrit l'ensemble des actions concernant la santé dans le cadre de l'école promotrice de santé afin de garantir une cohérence des actions et une progression des contenus et d'agir aussi bien sur les aptitudes individuelles des élèves que sur l'environnement et l'organisation scolaires pour favoriser leur bonne santé. Le ministère prévoit la réécriture du protocole d'organisation des soins et des urgences en milieu scolaire et a déjà prévu d'y inscrire des éléments concernant les symptômes de méningite, importants à prendre en compte. Concernant la demande d'actualisation de l'information auprès des professionnels de santé de l'éducation nationale sur les méningites, l'association Audrey-Méningite France a été reçue et le ministère étudie la meilleure façon de diffuser cette information.